

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

Nombre de membres

en exercice	38
présents	21
absents ayant donné pouvoir ou procuration	8
Absents	9
Votants	29
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

3 décembre 2021

Date d'affichage

14 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix décembre à quinze heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Ghjuvan Santu LE MAO, François BENEDETTI, André ROCCHI, Christian PAOLI, Jean Jacques FRATICELLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien, GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Dominique VILLARD ANGELI, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés : Jean Noël GIUDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir : Marion PAOLINI à Francis GIUDICI, Jacques BARTOLI à Jean Marc PINELLI, Julien PAOLINI à Ghjuvan Santu LE MAO, Muriele ELEGANTINI à André ROCCHI, Anne Marie CHIODI à Agnulina ANDREANI, Lisa FRANCISCI à Jean Jacques FRATICELLI, Georges MORACCHINI à François TIBERI, Philippe SUSINI à Angèle MANFREDI.

Absents : Antoine OTTAVI, Marie MONTI FOUILLERON, Dominique FRATICELLI Xavier LUCIANI, Marie Félicia CRISTOFARI, Don Marc ALBERTINI, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Stella MORACCHINI.

Secrétaire de séance : Angèle MANFREDI.

Délibération n° 7021 Objet : Engagement dans le dispositif « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT) et mutualisation

Depuis 2017, la Communauté de Communes Fium'Orbu-Castellu porte une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui se verra évoluer au cours de l'année 2022 avec la notion élargie de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

C'est dans ce sens que la CCFC souhaite intégrer parallèlement le programme « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT) qui a pour but d'ouvrir les perspectives de rénovation à des volets étroitement liés tels que :

- Le développement économique et commercial
- L'accès aux équipements et services publics
- La mise en valeur de l'espace public et du patrimoine
- L'accessibilité et la mobilité

- Les problématiques foncières

L'étude pré-opérationnelle en cours menée par un bureau d'études (pour un rendu au premier semestre 2022) qui permettra de valider ces axes s'appuiera sur un diagnostic précis de l'ensemble de notre territoire.

Chacune des 13 communes de la CCFC sera l'objet d'une analyse et aura la possibilité à terme d'intégrer ce programme ORT afin de bénéficier des nouveaux droits juridiques et fiscaux qui en découlent.

Les communes qui souhaiteront adhérer à l'Opération de Revitalisation du territoire participeront au prorata des dépenses des missions du Chef de projet avec une clé de répartition basée sur leur population DGF en vigueur au moment de la demande d'adhésion.

Le Conseil Communautaire,

Ouï l'exposé du Président,

-Adopte la proposition de la CCFC de s'engager dans une démarche d'ORT

- Donne son accord pour que le Président engage toutes les démarches y afférentes

-Autorise le Président à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président Francis GIUDICI**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

le Président